CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

République française

Discours à l'occasion de la signature de la convention de partenariat entre l'assemblée de la Polynésie française et le Congrès de la NC

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française, Député,
Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,
Monsieur le Président de la Polynésie française,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Messieurs les Députés,
Monsieur le Sénateur,
Monsieur le conseiller économique et social,
Messieurs les représentants diplomatiques,
Monsieur le consul de Chine
Mesdames et messieurs les membres de l'assemblée de la Polynésie française,
Messieurs les représentants des autorités religieuses et militaires,
Mesdames et messieurs les hauts fonctionnaires de l'Etat,
Madame la Secrétaire générale de l'Assemblée de la Polynésie française,
Mesdames et messieurs les chefs de service et directeurs d'établissement,
Madame la déléguée du territoire d'outre-mer Wallis et Futuna,
A mes compatriotes néo-calédoniens,
Mesdames et messieurs,

Bonjour, Iaorana,

Monsieur le président

Permettez moi tout d'abord au nom de la Nouvelle Calédonie, et de la délégation du Congrès, de saluer au delà de votre auguste assemblée, le peuple polynésien que vous représentez depuis l'archipel des Marquises et des Australes jusqu'aux Iles de la société en passant par les Tuamotu et les Gambier.

Merci pour la chaleur de votre accueil dans votre si beau pays et merci de nous avoir ouvert les portes de votre hémicycle ce matin à l'occasion de cette séance solennelle pour la cérémonie de signature de la convention de partenariat entre l'assemblée de Polynésie française et le congrès de la Nouvelle Calédonie.

Depuis mon premier mandat de président du congrès en avril 2011, j'ai toujours souhaité relancer le partenariat entre nos deux assemblées délibérantes, nous y sommes enfin arrivés aujourd'hui et je m'en félicite. Lors de notre rencontre à Majuro aux Iles Marschall en septembre dernier à l'occasion de la réunion du Forum des Iles du Pacifique, nous avons évoqué ce projet, je vous remercie d'y avoir répondu favorablement.

Il était grand temps de formaliser nos liens du fait de la proximité de nos deux pays, liés par une histoire semblable, par les nombreux échanges réciproques, par l'amitié, l'estime et le respect mutuel de nos deux peuples, par une trajectoire commune en tant que collectivités de la république. Nous avons vocation à établir ce partenariat afin de développer une approche concertée dans la défense et la promotion des intérêts des populations placées sous notre responsabilité. Il manquait la volonté politique, elle est au rendez vous en ce jour et elle va se concrétiser par la signature de la convention.

En tant que pays voisin, nous observons depuis quelques années l'entrée progressive de la Polynésie française dans une situation de crise impactant de plein fouet votre économie avec des effets dévastateurs sur l'emploi et le bien être de votre population. Face d'ailleurs à cette crise, de nombreux polynésiens ont choisi de s'établir en Nouvelle-Calédonie.

Aussi je tiens à vous exprimer toute notre solidarité dans ces difficultés, soyez assurés que nous suivrons attentivement l'évolution de la situation économique et sociale de votre pays. Au besoin, la solidarité calédonienne pourrait s'exprimer d'une façon ou d'une autre et en toute humilité.

Mais nous avons foi en la résilience des polynésiens et la capacité des responsables politiques que vous êtes, à mettre en œuvre les réformes et le principe de bonne gouvernance qui permettront de ramener la croissance.

S'agissant de notre pays, la Nouvelle-Calédonie, suite à l'essoufflement de la croissance lié principalement à la fin des grands chantiers (la construction des deux usines du Nord et du Sud et le complexe de l'aéroport international de la Tontouta) de même qu' à l'atonie de l'économie du nickel qui impacte sensiblement les rentrées fiscales, nous nous apprêtons également à voter un budget de rigueur pour 2014 le 18 décembre prochain.

Comme vous le savez, le nickel entre pour 90% des exportations de la Nouvelle Calédonie. Cette mono production rend l'économie de notre pays fragile et dépendante des cours de cette matière première fixée par le LME (London metal exchange). Les cours assez bas de ces derniers mois dépendent essentiellement de la politique menée par l'Indonésie en matière d'exportation de minerais vers la Chine qui s'est constituée depuis 2010 des stocks important de minerais riches. Le volume de ces stocks acquis à des prix défiant toute concurrence, tire vers le bas les cours et impactent directement à la baisse les économies

des pays dont la principale ressource est le nickel. Aussi afin de mieux comprendre la stratégie Indonésienne dans ce secteur, j'ai conduit en mi novembre une mission à Jakarta pour d'un part faire part au gouvernement indonésien de nos préoccupations en la matière et d'autre part saisir l'occasion de leur proposer le projet de mettre en place une (OPEN), organisation des pays producteurs du nickel avec les Philippines et l'Indonésie et la Papouasie Nouvelle Guinée, à l'instar de l'OPEP pour le pétrole. A nous quatre nous représentons prés de 90% des réserves mondiales de minerai de nickel supérieur à 1,8% de teneur. Cette idée a reçu un écho favorable et des négociations devraient s'ouvrir en début 2014.

Nous sommes ainsi confrontés aux mêmes problématiques de recherche de ressources budgétaires et d'équilibres des comptes publics. Et nous recherchons parfois désespérement des moyens pour créer de la richesse localement sans attendre les subsides de l'Etat. Nos luttes sont semblables pour combattre la vie chère, assurer le minimum vital pour nos populations, leur assurer la garantie d'une meilleure santé, un logement décent, une éducation de qualité. Et nous nous efforçons de réformer ce qui peut être réformé afin de nous adapter aux nouvelles donnes qui s'imposent à nous tout cela dans le but de booster la croissance.

C'est dans cet esprit qu'il devient hautement souhaitable que nos deux pays puissent mettre en œuvre une coopération dans les domaines les plus larges. Car face aux nouveaux défis et au possible et prévisible dégagement progressif de l'intervention financière de la France, au vu de ses propres difficultés au niveau national, on ne peut pas rester seul, il est urgent et nécessaire de se regrouper et d'échanger nos expériences et pratiques en un mot de se serrer les coudes afin de définir des approches concertées. Aussi nous émettons le vœu que de véritables échanges se créent au niveau de nos assemblées et de nos gouvernements respectifs. De même qu'il Il sera utile de favoriser dans tous les domaines des liens techniques entre les administrations, les organismes consulaires et les organisations professionnelles.

S'agissant de la coopération entre nos deux institutions, je tiens à vous dire combien elle est importante aux yeux de notre représentation.

Cette convention nous permettra ainsi d'établir un partenariat d'assistance mutuelle pour favoriser les échanges entre les élus et partager les expériences et pratiques institutionnelles réciproques. Les actions pourront se décliner sous des formes variées telles que, l'organisation de séminaires, les échanges de personnels, l'assistance juridique et technique, que nous devrons définir ensemble.

Comme je l'ai rappelé, nous avons de nombreuses similitudes tant au niveau organisationnel que sur la nature des sujets abordés

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie exerce la compétence normative dans de nombreuses matières, notamment les questions qui relèvent du statut civil coutumier, et du régime des terres coutumières. Pour permettre le développement social, économique, culturel et environnemental des terres coutumières et permettre le rééquilibrage entre les provinces, le gouvernement vient d'instituer deux dispositifs. D'une part depuis le 5 mars

2012, le dispositif des ZODEP, zones de développement prioritaires, qui permet d'instaurer un régime fiscal privilégié sur certaines zones identifiées et d'autre part le dispositif du fonds de garantie voté en octobre 2011 qui est destiné à renforcer les garanties dont peuvent disposer les établissements de crédits de la place dans leur activité de financement des projets de particuliers et professionnels sur terres coutumières, dont notamment les constructions de logements individuelles.

Depuis le 1er juillet 2013, la Nouvelle Calédonie est également compétente en matière de droit civil, de règles relatives à l'état civil et de droit commercial. Il nous reste désormais l'immense défi d'élaborer un véritable code civil calédonien adapté au contexte local et non pas du copié collé de ce qui se fait en Métropole. Il sera ainsi intéressant pour nous d'échanger sur la manière dont vous avez exercé vos compétences et comment vous avez adapté le code civil aux spécificités locales.

Durant la dernière mandature au congrès de la Nouvelle-Calédonie, nous avons aussi constaté une montée en puissance de l'activité législative et force est de constater que nos élus utilisent de plus en plus leur droit d'initiative. Le nombre de dépôt de propositions de loi de pays et de délibérations est en croissance permanente.

En outre, suite aux grandes manifestations populaires de lutte contre la vie chère, nous avons mis en place les commissions de suivi de la vie chère, syndicale et patronale. Nous avons aussi signé les accords économiques et sociaux en juin 2012 et un protocole de fin de conflit en mai 2013.

Ces documents comprennent la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre la cherté de la vie. Gel des prix et services jusqu'en décembre 2014, baisse des tarifs bancaires, mise en place de l'autorité de la concurrence et de la loi anti trust.

Le congrès s'est aussi saisi des grandes problématiques liées à la modernisation de la fiscalité et de l'économie calédonienne, au travers également de la commission chargée du suivi de la réforme de la fiscalité que préside ma collègue, Mme Caroline MACHORO REIGNIER.

Parmi les domaines d'intérêt commun, nous avons également voté le 17 octobre 2011 la loi de pays contre le harcèlement sexuel et moral dans le secteur privé et nous avons déposé un texte similaire dans le secteur public qui devrait être voté pour le début de l'année prochaine.

Nous avons également voté la loi de pays pour la protection de l'emploi local dans le secteur privé en 2010, je sais que vous avez également un texte similaire qui est en préparation.

Nous sommes aussi intéressés de connaître la procédure législative que vous appliquez et la manière dont s'articulent vos services.

Pour notre part, nous venons de recruter notre premier administrateur, cet agent aura pour mission d'assister les élus en leur apportant une compétence technique et effectuera

des travaux de recherche, de conception et de rédaction, notamment dans les domaines juridiques et économiques. Celle-ci suivra une formation de trois mois à l'assemblée nationale et au conseil constitutionnel.

Il serait également intéressant pour nous d'appréhender la manière dont vous gérez le bilinguisme dans votre institution, au niveau des séances et des comptes rendus.

Nous avons également pour projet d'ouvrir le congrès à la jeunesse, votre expérience de l'assemblée junior et les outils pédagogiques que vous avez mis en place nous intéressent donc au plus haut point.

Si vous en êtes d'accord nous organiserons une mission technique l'année prochaine avec du personnel de l'administration pour approfondir ces sujets, et pourquoi pas envisager la possibilité d'ouvrir des délégations.

Pour conclure, je me permets de vous délivrer quelques éléments d'informations sur la coopération interparlementaire que nous menons au niveau du congrès depuis près deux ans et demi dans le cadre des compétences que nous donnent notre loi organique de 1999 .

En octobre 2012, une commission dédiée en charge des relations extérieures a été créée.

Au niveau national, nous avons conclu un partenariat avec l'Assemblée nationale en juillet 2012 qui nous permet de bénéficier d'un appui technique au niveau de la procédure parlementaire. Une convention similaire devrait être réalisée avec le Sénat en début d'année prochaine.

Au niveau de la région, nous avons signés deux partenariats, l'un avec le Parlement du Vanuatu en 2011 et le deuxième avec l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna en octobre dernier. Ces accords permettront l'accueil par le congrès d'agents du parlement du Vanuatu en stage d'immersion en janvier prochain et l'envoi d'une délégation du congrès à l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna en mai 2014. Un partenariat devrait également être conclu en début d'année prochaine avec le parlement indonésien et le parlement de Tonga et celui de la Nouvelle Zélande. Nous sommes aussi en pourparler afin d' établir des liens avec le parlement de la Chine, partenaire incontournable en ce début du 21^{ième} siècle.

Egalement, plusieurs missions ont été réalisées notamment dans les pays de la région, Vanuatu, Papouasie Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Fidji, Australie, notamment avec l'aide du groupe du fer de lance mélanésien. Nous avons d'ailleurs acté lors du dernier sommet du fer de lance qui s'est déroulé en Nouvelle-Calédonie, le principe de la mise en place d'un parlement mélanésien.

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie a donc engagé une diplomatie parlementaire dynamique et volontaire dans l'ensemble mélanésien et océanien car c'est bien dans notre région Asie Pacifique que se situe désormais le centre de la croissance mondiale. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons accepté l'offre du parlement australien de nous intégrer comme observateur au sein du groupe Pacifique de l'Union interparlementaire qui regroupe la quasi totalité des parlements du monde. A ce titre le Congrès a participé à trois

réunions : à Apia (Samoa) en août 2012, à Canberra en juillet 2013 et à Tonga en octobre 2013.

L'heure est venue de tirer avantage de notre position de pays océanien, aux portes de l'Asie mais liés à la France et à l'Europe, dans l'intérêt bien compris de nos populations.

Voilà Mr le président quelques exemples concrets que j'ai souhaité développé pour vous démontrer tout l'avantage que nous pouvons retirer de cette convention destinée à structurer et pérenniser les relations entre nos deux pays, et je vous invite officiellement, devant votre assemblée, à visiter la Nouvelle-Calédonie, dans les prochains mois, mais venez avant les élections de mai, car nous avons des élections en mai.

Je vous remercie de votre attention.